



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Ouen, le 14 juin 2024

Rappel massif de véhicules pour airbags défaillants : La FNA interpelle Citroën et le ministère de l'Intérieur

Citroën a lancé début mai une vaste campagne de rappel de véhicules en raison d'airbags défaillants. La FNA exprime ses inquiétudes face aux récentes informations transmises par la direction du constructeur, craignant des répercussions majeures pour les agents de la marque.

Ce rappel de véhicules met en difficulté de nombreux automobilistes ayant reçu un courrier du constructeur leur demandant de cesser immédiatement de circuler avec leurs véhicules et de prendre rendez-vous dans le réseau Citroën pour le remplacement des airbags. Concernant les agents et les concessions, ils se trouvent submergés et doivent parfois faire face à l'insatisfaction de leurs clients. Afin de pouvoir commander les airbags et planifier l'intervention de réparation, ces derniers doivent en effet obligatoirement obtenir un code personnel qui met aujourd'hui plusieurs semaines à arriver (contre 24/72h annoncées au départ). La livraison des pièces tarde également ...

La FNA a pris connaissance avec étonnement des [annonces de Thierry Koskas](#), Directeur Général de la marque Citroën, sur RTL le 13 juin. Il a en effet, annoncé qu'« **Il y a aujourd'hui 10 000 voitures de remplacement disponibles. Il y en aura 25 000 à la fin du mois. En plus de ça, on a donné la possibilité au réseau de prêter leurs voitures d'occasion, ce qui représente 10 000 voitures supplémentaires** ».

La FNA souhaite souligner plusieurs préoccupations essentielles concernant cette déclaration. Tout d'abord, les stocks de véhicules d'occasion chez les agents Peugeot, Citroën et DS sont limités. De plus, ces véhicules, lorsqu'ils sont enregistrés en déclaration d'achat, ne peuvent circuler que sous des conditions strictes : ils doivent, en effet, porter des plaques W garage pour un essai routier (en présence d'un employé du garage) ou pour être conduits au contrôle technique.

Par ailleurs, ces véhicules sont enregistrés dans le SIV (système d'immatriculation des véhicules) sous déclaration d'achat (DA), permettant aux professionnels de l'automobile de les stocker sur parc sans avoir à les réimmatriculer avant leur revente. Ils ne sont alors pas assurés pour le prêt. En cas de sinistre, aucune prise en charge ne serait possible et la responsabilité du garage serait donc engagée.

D'autre part, les véhicules d'occasion sont destinés à la vente. Les prêter pourrait entraîner une dépréciation, notamment en raison du risque de sinistre et de l'augmentation du kilométrage, un facteur particulièrement critique à l'approche des vacances estivales.

En outre, afin de pouvoir prêter un véhicule, le garage doit l'immatriculer à son nom, ce qui engendre des frais d'immatriculation et d'assurance spécifique pour cet usage. La question de la prise en charge de ces frais reste en suspens.

Enfin, il est également important de noter que les véhicules de prêt ne sont parfois pas gratuits, et qu'il est peu probable que Citroën prenne en charge ce coût. Les professionnels agents Citroën contactés par la FNA ont d'ailleurs exprimé unanimement leur refus de prêter leurs véhicules d'occasion en raison des complications et des risques associés.

La FNA entend s'adresser à Citroën et à la délégation à la sécurité routière (DSR) au ministère de l'Intérieur pour s'assurer qu'aucune information erronée ne soit diffusée par le constructeur, évitant ainsi que les garages prêtent des véhicules d'occasion, au risque de se mettre dans l'illégalité.

À propos de la FNA

La FNA est l'organisation représentative des Entrepreneurs Artisans de l'automobile depuis 1921. Elle représente l'ensemble des métiers en lien avec les services de l'automobile. Ce secteur représente plus de 170 000 entreprises et 421 000 salariés.